

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 24
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-trois mars à dix-huit heures

Date de convocation
Le 16 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 16 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. LOUIS DRIEY A MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, M. PASCAL CROZET A M. VINCENT FAURE

ABSENTS : MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline JOURDAIN

Délibération
n°2023-025

Rapporteur : M. Julien MERLE

Attribution du marché
de fourniture de titres
restaurant
dématérialisés pour
les agents de la
Communauté de
communes
/ APPROBATION

Le rapporteur expose :

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté devant la Commission d'appel d'offres le 16 mars 2023,

Considérant qu'il a paru opportun d'organiser une consultation pour la fourniture de titres-restaurants dématérialisés pour les agents de la Communauté de communes, estimée à 193 000 € HT sur une période de 4 ans,

Considérant qu'une consultation a été lancée, sous la forme d'un marché à procédure adaptée, en vue de l'attribution de ce marché,

Considérant que cette mise en concurrence s'est conclue par la réception de trois offres, dont une a été considérée irrégulière,

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le 28/03/2023

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230323-DEL2023_025-DE

**Délibération
n°2023-025
Attribution du marché
de fourniture de titres
restaurant
dématérialisés pour
les agents de la
Communauté de
communes
/ APPROBATION**

Considérant que la Commission d'appel d'offres, réunie pour la circonstance le 16 mars 2023, a décidé d'attribuer le marché à la société EDENRED, qui propose cette prestation sans rémunération en contrepartie.

Le Conseil communautaire est appelé à entériner la décision de la Commission d'appel d'offres qui a choisi la société EDENRED comme attributaire de ce marché, et à autoriser le Président à le lui notifier.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil délibère,
Entérine la décision de la Commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer le marché de fourniture de titres restaurants dématérialisés à la société EDENRED, qui propose cette prestation sans rémunération en contrepartie,

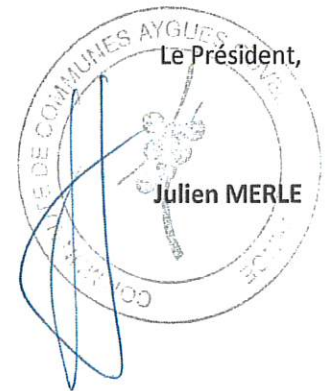
Autorise le Président à le notifier à l'entreprise attributaire, ainsi que les éventuels avenants pouvant en découler,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 28/03/2023
Et notification
Du: 28/03/2023